



Bourses à la poursuite de l'Excellence du CRDSI – 2022

Le CRDSI offre 5 bourses « À la poursuite de l'Excellence » d'une valeur de 2000\$ chacune.

5 bourses de \$2000 chacune aux étudiants gradués inscrits aux 2^e et 3^e cycles au sein du CRDSI.

Le but premier de cette bourse est de permettre aux étudiants d'améliorer leur candidature aux concours de bourses des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux. Cette bourse vise également à encourager les étudiants étrangers qui ne sont pas admissibles aux concours provinciaux et fédéraux. Il est donc important d'attribuer les bourses du CRDSI en début de parcours et d'utiliser des critères permettant aux étudiant(e)s qui ont un dossier factuel (relevé de notes et publications) moins étoffé d'être compétitifs. Ces aspects sont pris en compte dans les critères d'évaluation et d'admissibilité.

La date limite pour déposer une candidature a été fixée au **5 juin 2022**. Les applications doivent obligatoirement être soumises de façon électronique en envoyant par courriel à l'adresse comitedesboursescrdsi@gmail.com le document (PDF) constitué du Formulaire et des pièces justificatives demandées.



Bourses à la poursuite de l'Excellence du CRDSI – 2022

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES BOURSES À LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE DU CRDSI SONT LES SUIVANTES :

- Ne pas détenir une bourse nominative d'un organisme subventionnaire provincial ou fédéral (FRQNT, FRQS, CRSNG, IRSC, etc). Le candidat peut toutefois détenir une ou plusieurs bourses dont la valeur totale est de 10 000\$ ou moins.
- Étudiant inscrit aux études supérieures au sein du CRDSI à l'automne 2022.
- Étudiant dirigé par un membre régulier du CRDSI au moment de la validité de la bourse.
- Pour les étudiants à la maîtrise, ne pas être inscrit depuis plus de 3 trimestres. Cette limite ne s'applique pas aux étudiants à la maîtrise qui font un passage accéléré au doctorat. Ces candidats seront toutefois évalués selon les critères applicables aux étudiants au doctorat et la bourse ne sera versée que sur preuve d'inscription au doctorat.
- Pour les étudiants au doctorat, ne pas être inscrit depuis plus de 8 trimestres.
- Un étudiant ne peut recevoir la bourse du CRDSI qu'une fois par cycle d'études (1 fois à la maîtrise et 1 fois au doctorat).

PROCÉDURE POUR APPLICATION :

- Les candidats doivent utiliser le formulaire « pdf » à cet effet auquel sera ajouté les pièces justificatives demandées. Ce document complet devra être soumis de façon électronique (comitedesboursescrdsi@gmail.com) au plus tard le 5 juin 2022 à 23h59.
- Les candidats doivent identifier leur directeur de recherche et co-directeur.
- Les candidats doivent répondre à tous les critères (voir ci-dessous).

LES CRITÈRES D'ÉVALUATIONS SONT LES SUIVANT :

1. **Dossier académique** : le candidat doit fournir une copie des relevés de note de toutes ses études universitaires.
2. **Bourses et prix obtenus** : le candidat doit fournir une liste complète ainsi qu'une copie des notifications d'octroi le cas échéant.
3. **Publications et communications** : le candidat doit indiquer toutes ses publications. Pour celles qui sont acceptées ou sous presse, la lettre d'acceptation de l'éditeur doit être fournie. Ne pas inclure les publications ou communications soumises ou en préparation.
4. **Réalisations personnelles, communautaires et sociales** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 1250 caractères incluant les espaces.
5. **Expérience scientifique, stages de formation internes ou externes, projets de recherche antérieurs** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 1250 caractères incluant les espaces.
6. **Raisons motivant le choix du CRDSI pour effectuer des études graduées** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 1250 caractères incluant les espaces.
7. **Résumé du projet de recherche** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 2000 caractères incluant les espaces.
8. **Difficultés anticipées ou rencontrées lors de la réalisation du projet de recherche et moyens envisagés pour résoudre la situation** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 3000 caractères incluant les espaces.
9. **Participation aux activités scientifiques et sociales du CRDSI** : le candidat doit rédiger un texte d'un maximum de 1000 caractères incluant les espaces.



Bourses à la poursuite de l'Excellence du CRDSI – 2022

| Critères | Bourses CRDSI | | Présentation |
|---|---------------|-------|--|
| | M.Sc. | Ph.D. | |
| Dossier académique | 15% | 5% | Relevés de notes |
| Bourses/prix obtenus | 5% | 10% | Notification d'octroi |
| Publications/communications | 5% | 10% | Liste de références |
| Réalisations personnelles, communautaires et sociales | 10% | 10% | Texte 1250 caractères incluant espaces |
| Expérience scientifique, stages de formation internes ou externes, projets de recherche | 15% | 10% | Texte 1250 caractères incluant espaces |
| Raisons motivant le choix du CRDSI pour effectuer des études graduées | 10% | 10% | Texte 1250 caractères incluant espaces |
| Description du projet de recherche | 20% | 15% | Texte 2000 caractères incluant espaces |
| Difficultés anticipées ou rencontrées et moyens envisagés pour les résoudre | 10% | 15% | Texte 3000 caractères incluant espaces |
| Participation aux activités scientifiques et sociales du CRDSI | 10% | 15% | Texte 1000 caractères incluant espaces |